COMMUNE DE VEYTAUX

AVIS

DU 27 OCTOBRE AU 26 NOVEMBRE 2026

****

ABATTAGE D'ARBRE

En référence à l'article 15 al. 3 de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) du 30 août 2022, la Municipalité de Veytaux soumet à affichage la demande d'abattage suivante :

Nombre	Essence	Etat	Situation	Parcelle
1	Pin parasol	Danger	Quai Alfred Chatelanat	DP 22
1	Marronnier	Malade	Quai Alfred Chatelanat	DP 22

Ces arbres seront compensés.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus les jours ouvrables de 08h00 à 12h00 auprès de l'Administration communale.

Les éventuelles remarques ou oppositions doivent être adressées par acte motivé et recommandé à la Municipalité jusqu'au 26 novembre 2026 inclusivement.

LA MUNICIPALITE

Veytaux, le 21 octobre 2026

Rue du They 1 • CH-1820 Veytaux • Tél. +41 (0)21 966 05 55
E-mail: greffe@veytaux.ch • www.veytaux.ch • CCP 18-1810-3